

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ

1- CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ

Le marché des Tupiniers du Vieux-Lyon accueille environ 120 exposants. Il se tient chaque année le deuxième week-end de septembre. Le marché est ouvert au public les deux jours de 9 heures à 19 heures. L'accès est libre et gratuit.

2- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le marché des Tupiniers du Vieux Lyon est ouvert aux céramistes professionnels, français ou étrangers, exerçant cette activité à titre principal dans des ateliers de petite taille.

Le caractère professionnel et principal de l'activité est apprécié par l'association au regard des justificatifs fournis par les candidats dans le dossier de candidature.

Pour pouvoir exposer sur le marché des Tupiniers du Vieux Lyon, il faut présenter un dossier de candidature qui est examiné par une commission de sélection. Les candidatures sont reçues entre mi-octobre et fin novembre de l'année précédant celle du marché. Tout dossier incomplet reçu après cette date de clôture de dépôt de candidature est systématiquement rejeté. La candidature s'effectue uniquement en ligne sur le site internet de l'association www.tupiniers.com.

S'il est sélectionné, le céramiste s'engage à être expressément présent en personne sur son stand. Le non-respect de cette clause, sauf cas de force majeure apprécié par le conseil d'administration, entraînera l'exclusion de l'exposant pour les deux années suivantes.

3- MODALITÉS DE LA SÉLECTION

Chaque année, environ un tiers des places du marché, hors places réservées aux organisateurs, est proposé à la sélection. Deux sélections sont organisées :

Sélection principale

Dans le cadre du renouvellement annuel par tiers des exposants, une trentaine de places environ sont donc ouvertes pour cette sélection. L'admission à cette sélection donne droit à exposer trois années consécutives. A l'issue de ces trois années, le céramiste doit laisser passer deux années avant de pouvoir présenter à nouveau un dossier de candidature. Un candidat qui n'a pas été retenu une année dans la sélection peut déposer un nouveau dossier de candidature l'année suivante.

Sélection « Jeune Atelier »

Une sélection spéciale de quatre places est organisée pour les "jeunes ateliers", installés depuis moins de quatre ans dans l'un des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes : Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Isère, Loire, Haute Loire, Puy de Dôme, Rhône, Savoie et Haute Savoie.

L'admission dans le cadre de cette sélection spécifique n'ouvre droit qu'à une seule année de participation au marché au terme de laquelle il faut attendre une année pour déposer un nouveau dossier de candidature pour le marché pour la sélection normale.

4- FONCTIONNEMENT DE LA SÉLECTION

Le dossier de candidature comprend : un dossier administratif, ainsi qu'un dossier photo qui est examiné par une commission de sélection.

Chaque candidat présente 4 photos de pièces et une de son stand en situation de marché en extérieur. Les tissus ou nappes sont interdits. Le jury porte une attention particulière à la qualité, la netteté des photos qui sont projetées sur grand écran. Les montages photo et l'utilisation de l'intelligence artificielle sont interdits. Le non-respect de ces consignes est éliminatoire.

La commission de sélection est composée d'environ dix personnes, céramistes, artistes d'autres disciplines, galeristes, amateurs de céramique et représentants de divers organismes concernés par le marché à des titres divers ainsi qu'un représentant d'Ateliers d'Art de France. Les membres de cette commission sont régulièrement renouvelés, aucun membre ne siège plus de trois années consécutives. Tous les dossiers retenus par l'association sont examinés par la commission de sélection de manière anonyme. Au vu des

propositions de cette commission, le conseil d'administration de l'association prononce les admissions sur le marché. Les candidats retenus sont alors invités à remplir un bulletin d'inscription.

Le conseil d'administration des Tupiniers du Vieux Lyon se réserve le droit, dans certains cas précis (par exemple dans le cadre de l'événement thématique lié au marché ou en cas de désistement tardif d'un exposant sélectionné), de proposer une invitation à un céramiste. Cette invitation n'est valable que pour un an et l'invité devra attendre un an pour présenter un dossier de candidature à la sélection.

5- DOSSIER COMMUN A DEUX CÉRAMISTES

L'association accepte les dossiers de candidature communs à deux céramistes, dans le cas d'un atelier commun et d'une cohérence dans la production. En cas de sélection, un seul stand leur est alors attribué.

6- PRODUCTIONS ADMISES SUR LE MARCHÉ

Ne sont admis sur le marché des Tupiniers du Vieux Lyon que des objets fabriqués par les céramistes exposants. Pour la première année de sélection, le travail présenté doit correspondre au dossier soumis à la commission de sélection. Une visite d'accueil est effectuée sur le marché par des membres de la commission de sélection. Ils sont chargés entre autres de vérifier la conformité de ce qui est exposé. Si ce n'est pas le cas, le candidat perd son droit à exposer les années suivantes.

7- DIMENSIONS DES STANDS

Le terme de stand désigne un emplacement au sol.

Il y a deux formats de stand : le premier mesurant 2,50m de profondeur par 4m de façade sur lequel il est possible d'installer uniquement un parasol forain. Le second, de 3mx3m pour les quelques emplacements barnums (tentes avec 4 pieds aux mêmes dimensions).

Dans certains cas, il peut disposer d'un angle, voire de deux angles.

Certains stands peuvent comporter du mobilier urbain. Les participants en seront informés en amont.

8- PAIEMENT DES STANDS

Les droits d'inscription correspondent à une participation aux frais d'organisation du marché des Tupiniers du Vieux-Lyon et ils comprennent le gardiennage des stands dans la nuit du samedi au dimanche.

Une somme complémentaire (15 euros en 2026), reversée à D'ARGILES, association des potiers de Rhône-Alpes, est demandée aux exposants qui ne sont pas adhérents à une association de céramistes appartenant au Collectif National des Céramistes, ou à l'association des "Tupiniers du Vieux Lyon", ou à Ateliers d'Art de France.

Les modalités de paiement seront indiquées sur le bulletin d'inscription que vous recevrez ultérieurement en cas de sélection.

9- DÉSISTEMENT ET ABSENCE D'UN EXPOSANT

Il n'est pas accepté de désistement. Toute absence à l'une des trois années de la sélection, entraîne pour le candidat la perte de son droit à exposer les années suivantes.

En cas d'annulation d'une inscription avant le 1er juin, le prix du stand est remboursé si l'association a pu attribuer le stand à un nouvel exposant. Toutefois une somme forfaitaire (75€) du montant du prix du stand sera conservée pour participation aux frais engagés. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

10- ASSURANCES

Chaque exposant doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle comportant la mention "foires et marchés". Cette attestation doit être fournie au moment de la candidature et de l'inscription. Le jour du marché, chaque exposant s'engage à avoir son attestation d'assurance à jour.

L'association est titulaire d'une assurance responsabilité civile. Elle met tout en œuvre pour éviter qu'il y ait des problèmes, mais cela ne signifie pas qu'elle ait une obligation de résultat. Sa responsabilité civile, en cas de casse, devra être démontrée par rapport à une faute qu'elle aurait commise et, en cas de vol, que soit prouvé un défaut de surveillance tel qu'il engendre une faute de sa part.

L'association organisatrice ne peut être tenue pour responsable ni des dommages occasionnés par la pluie, la grêle, les orages, le vent et autres phénomènes météorologiques extrêmes, ni de ceux pouvant être causés par les débordements de manifestations sur la voie publique, qu'elles aient été autorisées ou non par la Préfecture.

11- DÉCLARATION DE VOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES

Pour évaluer le marché, un questionnaire anonyme est distribué en fin de marché, comprenant entre autres une question sur le chiffre d'affaires réalisé. Un bilan de cette évaluation est retransmis à chaque exposant.

12- ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DES TUPINIERS DU VIEUX LYON, LITIGES.

La validation de la case "Lu et approuvé" en fin de candidature en ligne, vaut acceptation sans réserve de ce règlement. En cas de litige, l'association organisatrice reste seule juge.



In partnership with



English version

MARKET RULES AND REGULATIONS

1- MARKET CHARACTERISTICS

The Tupiniers du Vieux-Lyon market welcomes approximately 120 exhibitors. It takes place every year on the second weekend of September. The market is open to the public on both days from 9 a.m. to 7 p.m. Admission is free.

2- CONDITIONS OF PARTICIPATION

The Tupiniers du Vieux Lyon market is open to professional ceramicists, French or foreign, who practise this activity as their main occupation in small-scale workshops.

The professional and principal nature of the activity is assessed by the association on the basis of the supporting documents provided by applicants in their application file.

To exhibit at the Tupiniers du Vieux Lyon market, applicants must submit an application file, which is reviewed by a selection committee. Applications are accepted between mid-October and the end of November of the year preceding the market. Any incomplete application received after this closing date is automatically rejected. Applications must be submitted exclusively online via the association's website www.tupiniers.com.

If selected, the ceramicist undertakes to be personally present on their stand. Failure to comply with this requirement, except in cases of force majeure as assessed by the Board of Directors, will result in the exhibitor being excluded for the following two years.

3- SELECTION PROCEDURES

Each year, approximately one third of the market spaces, excluding those reserved for organisers, are offered for selection. Two selections are organised:

Main Selection

As part of the annual renewal of one third of exhibitors, approximately thirty spaces are therefore available through this selection. Admission through this selection entitles the ceramicist to exhibit for three consecutive years. At the end of these three years, the ceramicist must wait two years before being able to submit a new application. An applicant who is not selected one year may submit a new application the following year.

"Young Workshop" Selection

A special selection of four spaces is organised for "young workshops" established for less than four years in one of the 12 departments of the Auvergne-Rhône-Alpes region: Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Isère, Loire, Haute Loire, Puy de Dôme, Rhône, Savoie and Haute Savoie.

Admission through this specific selection only grants the right to participate in the market for one year, after which the ceramicist must wait one year before submitting a new application for the market through the standard selection process.

4- SELECTION PROCESS

The application file includes: an administrative file, as well as a photo file which is reviewed by a selection committee.

Each applicant submits 4 photos of pieces and one photo of their stand in an outdoor market setting. Fabrics or tablecloths are prohibited. The jury pays particular attention to the quality and sharpness of the photos,

which are projected onto a large screen. Photo montages and the use of artificial intelligence are prohibited. Failure to comply with these instructions will result in disqualification.

The selection committee is composed of approximately ten people, including ceramicists, artists from other disciplines, gallery owners, ceramics enthusiasts and representatives of various organisations involved with the market in different capacities, as well as a representative of Ateliers d'Art de France. The members of this committee are regularly renewed, and no member may serve for more than three consecutive years. All applications accepted by the association are reviewed anonymously by the selection committee. Based on the recommendations of this committee, the association's Board of Directors decides on admissions to the market. Successful applicants are then invited to complete a registration form.

The Board of Directors of the Tupiniers du Vieux Lyon reserves the right, in certain specific cases (for example, as part of the thematic event linked to the market or in the event of a late withdrawal by a selected exhibitor), to invite a ceramicist to participate. This invitation is valid for one year only, and the invited ceramicist must wait one year before submitting an application for selection.

5- JOINT APPLICATION BY TWO CERAMICISTS

The association accepts joint applications from two ceramicists in the case of a shared workshop and coherent production. If selected, they are allocated a single stand.

6- PRODUCTS PERMITTED AT THE MARKET

Only objects made by the exhibiting ceramicists themselves are permitted at the Tupiniers du Vieux Lyon market. During the first year following selection, the work presented must correspond to the application submitted to the selection committee. A welcome visit is carried out at the market by members of the selection committee. Among other things, they are responsible for checking that the work exhibited complies with the application. If this is not the case, the applicant loses the right to exhibit in subsequent years.

7- STAND DIMENSIONS

The term "stand" refers to a ground space.

There are two stand formats: the first measures 2.50 m deep by 4 m frontage, on which only a market parasol may be installed. The second measures 3 m x 3 m for the few spaces equipped for marquees (tents with 4 legs of the same dimensions).

In some cases, a stand may have one corner, or even two corners.

Some stands may include street furniture. Participants will be informed in advance.

8- PAYMENT FOR STANDS

The registration fees correspond to a contribution towards the organisational costs of the Tupiniers du Vieux-Lyon market and include security for the stands during the night from Saturday to Sunday.

An additional sum (€15 in 2026), paid to D'ARGILES, the Rhône-Alpes potters' association, is required from exhibitors who are not members of a ceramicists' association belonging to the Collectif National des Céramistes, or of the "Tupiniers du Vieux Lyon" association, or of Ateliers d'Art de France.

Payment terms will be indicated on the registration form that you will receive at a later date if you are selected.

9- WITHDRAWAL AND ABSENCE OF AN EXHIBITOR

Withdrawals are not accepted. Any absence during one of the three years of the selection period will result in the applicant losing the right to exhibit in subsequent years.

In the event of cancellation of a registration before 1 June, the price of the stand will be refunded if the association has been able to allocate the stand to a new exhibitor. However, a fixed sum (€75) from the price of the stand will be retained as a contribution towards costs already incurred. After this date, no refund will be made.

10- INSURANCE

Each exhibitor must hold professional civil liability insurance including the wording "fairs and markets". This certificate must be provided at the time of application and registration. On the day of the market, each exhibitor undertakes to have an up-to-date insurance certificate.

The association holds civil liability insurance. It makes every effort to avoid problems, but this does not mean that it has an obligation to achieve a specific result. Its civil liability, in the event of breakage, must be established in relation to a fault committed by the association and, in the event of theft, it must be proven that there was a failure in supervision amounting to fault on its part.

The organising association cannot be held responsible for damage caused by rain, hail, storms, wind or

other extreme weather conditions, nor for damage resulting from disturbances caused by demonstrations on public roads, whether or not they have been authorised by the Prefecture.

11- DECLARATION OF YOUR TURNOVER

In order to assess the market, an anonymous questionnaire is distributed at the end of the market, including, among other things, a question regarding the turnover generated. A summary of this assessment is sent to each exhibitor.

12- ACCEPTANCE OF THE TUPINIERS DU VIEUX LYON RULES AND REGULATIONS, DISPUTES.

Validating the "Read and approved" box at the end of the online application constitutes unconditional acceptance of these rules and regulations. In the event of a dispute, the organising association shall remain the sole judge.